



Communiqué de presse

Le 5 mars 2024

Régulation économique du médicament :

Le Leem et le Comité économique des produits de santé signent la prolongation pour un an de l'Accord-Cadre

Le Comité économique des produits de santé (CEPS) et le Leem se sont réunis le 29 février dernier autour d'un Comité de pilotage de la politique conventionnelle extraordinaire. A cette occasion, les organismes ont signé la prolongation de l'Accord-Cadre actuel pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'au 5 mars 2025.

Pendant ce délai, l'Accord-Cadre actuel continuera de guider les négociations pour la fixation et la réévaluation des prix des médicaments.

Les négociations en vue d'un prochain Accord-Cadre seront engagées dans les prochaines semaines. Elles s'inscriront également dans le contexte des suites de la Mission « Régulation des produits de santé ».

Dans l'intervalle, certains articles pourront être actualisés par avenants techniques à l'actuel Accord-Cadre.

Contacts Presse Leem :

Stéphanie BOU - Tél : 01 45 03 88 38 – 06 60 46 23 08 - email : sbou@leem.org

Virginie PAUTRE - Tél : 01 45 03 88 87 – 06 31 86 82 70 -email : vpautre@leem.org